

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule :	8666	Société :	ABDELLAH
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	ABDELLAH
Nom & Prénom :		TABICHT ABDERRAHIM	
Date de naissance :		11/10/1971	
Adresse :		4 LT OULCA EXTENSION STYL APOT 12 OULFA	
Tél. :		06 73 72 24 01	Total des frais engagés : ..... Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. EL GHRARI Kenza  
Dermatologue  
Rés. Houssam Jassim, 175 Rue  
Boukrâ 2ème étage - Casablanca  
Téléphone : 05 22 47 47 13

Date de consultation : 21/09/2022  
Nom et prénom du malade : ABDERRAHIM TABICHT  
Age: 20

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Allergie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 12 SEP. 2022

Signature de l'adhérent(e) :



## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/01/11 CS			300 DT	
31/08/12 CS			6	



#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<del>Laboratoire d'Analyses Médico-Scientifiques 2, Bd. D'Antibes Quartier de la Casablanca - Tel: 0524 44 44 44</del> <b>LABIOMED</b>	23/08/22	3190-fpt/11	2851

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

## Important

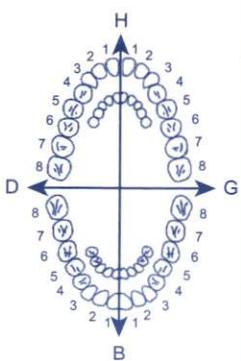
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

#### **[Création, remont, adjonction]**



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Casablanca, le

21 Avril 22

Dr. KENZA EL GHRARI

289.00

~~Curacne 20mg~~ 2 ml

1 capsule à 200 DA au ml  
du flacon x 1

184.50  
- Vaseline 100 ml de lait démaquillant

214.50 pour la douche  
- Biectix 100 ml de lait visage

20.00 Vaseline officinale

= 714.00 - 315 DA pour la douche



Dr. EL GHRARI Kenza  
Dermatologue  
Rés. Houssam Jassim, 175 Rue  
Boukrâ 2ème étage Casablanca  
Tél : 05 22 47 47 13



Casablanca, le 22/08/2022

Mr TABICH Omar

- 1) TRANSAMINASES
- 2) CHOLESTÉROL TOTAL
- 3) TRIGLYCÉRIDES

Dr. EL GHRARI Kenza  
Dermatologue  
Rés. Houssam Jassim, 175 Rue  
Boukra 2ème étage - Casablanca  
Tél : 05 22 47 47 13

# Laboratoire LABIOMED d'Analyses Médicales

LABIOMED -S.N.C. - RC 92541 - IF 01022247 - CNSS 6007670 - Patente 30200179 - ICE 000231012000067  
Compte Banque Populaire - 190 / 780 / 21211 5575621 000 3 / 30 / Taha Houcine - Casablanca  
122, Bd d'Anfa - Quartier Racine - Casablanca - Tél. : 05 22 48.13.51 / 48.13.86 - Fax : 05 22 48.13.96

**Dr Jalil ELMANJRA**

Pharmacien Biogiste  
Ancien Assistant des Hôpitaux de Dijon  
Ancien Interne des Hôpitaux de Strasbourg

**Dr Abdelaziz LEMSEFFER**

Pharmacien Biogiste  
Ancien Interne des Hôpitaux de Besançon  
D.I.U. de Biologie de la Reproduction

**Bactériologie - Biochimie - Hématologie - Immunologie - Mycologie - Parasitologie - Virologie**

Casablanca le 23 août 2022

Monsieur TABICH OMAR

FACTURE N° 38824

**Analyses :**

Triglycérides -----	B	60	
Cholestérol total -----	B	30	
Transaminases -----	B	100	Total : B 190

**Prélèvements :**

Sang-----	Pc	15
-----------	----	----

TOTAL DOSSIER 285,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Deux Cent Quatre vingt Cinq Dirhams

122, Bd. D'Anfa Casablanca - Tél: 0522 48 13 51 / 86  
Laboratoire d'Analyses et Biochimie  
Anciens Médecins et Biologues

Dr Jalil ELMANJRA  
Pharmacien biologiste  
Ancien assistant des hôpitaux de Dijon - France



Dr Abdelaziz LEMSEFFER  
Pharmacien  
Ancien interne des hôpitaux de Dijon

### Insémination • Fécondation in vitro • Micro-injection (ICSI)



Monsieur TABICH OMAR  
Dossier N° : 22572802

Dossier ouvert le : 23/08/22 - Edité le : 23/08/22

Page N° 1/2

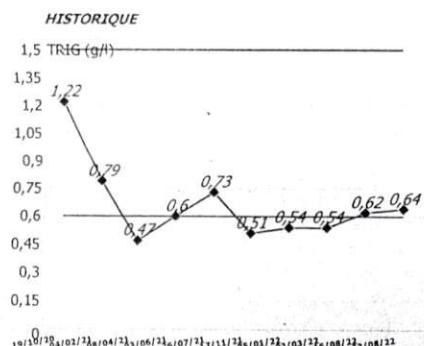
## BIOCHIMIE

TRIGLYCERIDES  
(Cobas C6000)

: 0,64 g/l  
: 0,73 mmol/l

0,60 à 1,50  
0,70 à 1,70

Anteriori  
16/08/22  
0,62  
0,71

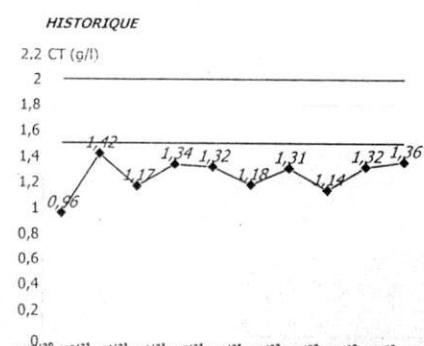


\* CHOLESTEROL TOTAL  
(Automate Cobas C6000)

: 1,36 g/l  
: 3,51 mmol/l

1,50 à 2,00  
3,87 à 5,16

1,72  
3,11



Dr Jalil ELMANJRA

Dr Abdelaziz LEMSEFFER

MANJRA

Agiste  
des hôpitaux de Dijon - France



Dr Abdelaziz LEMSEFFE

Pharmacien

Ancien interne des hôpitaux de Dijon

Insémination • Fécondation in vitro • Micro-injection (ICSI)



Monsieur TABICH OMAR

Dossier N° : 22572802

Dossier ouvert le : 23/08/22 - Edité le : 23/08/22

Page N° 2/2

## ENZYMOLOGIE

### TRANSAMINASES

SGOT/ASAT (Cobas C6000)	: 17	UI/l	< 37	50
SGPT/ALAT (Cobas C6000)	: 19	UI/l	< 40	27

Dr Jalil ELMANJRA

Dr Abdelaziz LEMSEFFER